



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel

Question écrite n° 36256

Texte de la question

M Jean-Louis Dumont attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur le problème de la titularisation des personnels contractuels des centres de formation d'apprentis et des centres de formation professionnelle et de promotion agricole en 1987. Des engagements ont été pris en 1986 ; des lois et règlements datant en particulier de 1983 et 1984 régissent d'ores et déjà ce droit à titularisation. En conséquence, il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour réaliser l'engagement pris en octobre 1986 et appliquer les lois précitées.

Texte de la réponse

Reponse. - Il n'existe pas actuellement sur le budget du ministère de l'agriculture de postes vacants permettant la prise en charge et la titularisation des personnels contractuels rémunérés sur le budget propre des centres de formation d'apprentis et des centres de formation professionnelle et de promotion agricole. Toutefois, l'examen de ce dossier aux aspects techniques complexes se poursuit aussi bien au niveau de mes services qu'au niveau interministériel.

Données clés

Auteur : [M. Dumont Jean-Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36256

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 522

Réponse publiée le : 11 avril 1988, page 1521